

IFI : report de date de déclaration au 15 juin

28/06/2018



Actus Agricoles

Suite à des bugs signalés au ministère des finances concernant la déclaration de l'IFI, Bercy vient de décider un report de la date limite de dépôt des déclarations au 15 juin inclus, sans que cela n'entraîne l'application d'une sanction pour retard déclaratif.

Le bulletin officiel des finances publiques (BOIF) relatif à l'impôt sur la fortune immobilière, qui commente les dispositions relatives à cet impôt, sera disponible au plus tard le 8 juin, informe l'administration dans un communiqué du 16 mai.

Par ailleurs, le renseignement de la case 9GI du formulaire déclaratif, relative aux biens exonérés en raison de leur affectation à une activité professionnelle, n'est pas obligatoire.

Les usagers ayant déjà déposé leur déclaration IFI pourront, le cas échéant, déposer une déclaration rectificative sans pénalités dans les mêmes délais.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/ifi-report-de-date-de-declaration-au-15-juin/>